

Salaires

En 2017, les salaires nominaux accéléreraient dans les branches marchandes : à peine pour le salaire mensuel de base (SMB) avec +1,3 % en moyenne annuelle après +1,2 % en 2016 ; plus nettement pour le salaire moyen par tête (SMPT) avec +2,1 % après +1,2 %. Les prix accéléreraient plus vivement, de sorte que les salaires en termes réels ralentiraient à peine en 2017 : +1,2 % après +1,3 % pour le SMPT.

Au premier semestre 2018, le SMPT nominal progresserait légèrement plus vite qu'au second semestre 2017. Cependant, avec la reprise attendue de l'inflation, le pouvoir d'achat des salaires dans les branches marchandes se tasserait avec +0,5 % d'acquis de croissance mi-2018. En revanche, les salaires nets seraient plus dynamiques, la baisse des cotisations étant plus importante que la hausse de CSG pour les salariés de ces branches.

Dans les administrations publiques, le SMPT brut nominal accélérerait fortement en 2017 (+2,2 % en moyenne annuelle en 2017 après +0,8 % en 2016) sous l'effet de mesures statutaires (protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations – PPCR) et de la revalorisation du point d'indice en février 2017. Il accélérerait aussi en termes réels (+1,3 % après +0,9 %). En 2018, la compensation de la hausse de la CSG pour les agents publics serait différente de celle des salariés du privé : elle passerait en partie par une hausse du salaire brut via une indemnité compensatrice. De ce fait, malgré la non-revalorisation du point d'indice et le report d'un an de certaines

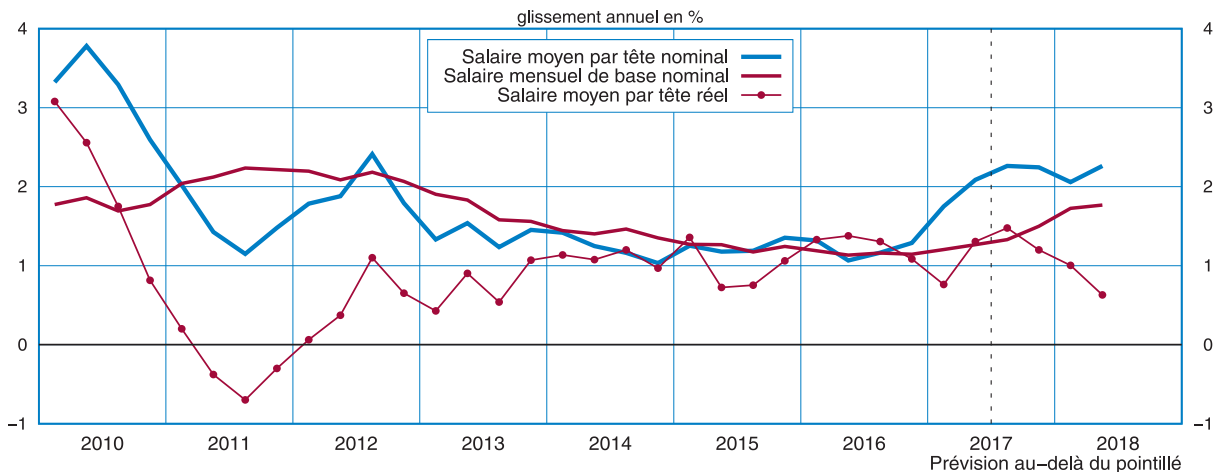
modalités du protocole PPCR, le SMPT brut nominal resterait dynamique : son acquis de croissance annuel atteindrait +1,6 % mi-2018. En revanche, les salaires nets ralentiraient franchement, ces hausses de salaire brut ne faisant que compenser la hausse de CSG.

En 2017, les salaires dans les branches marchandes accéléreraient en termes nominaux mais ralentiraient en termes réels

En 2017, le Smic a été un peu plus revalorisé (+0,9 %) qu'un an plus tôt (+0,6 %), le chômage reculerait et l'inflation se relèverait un peu. Dans les branches marchandes non agricoles, le salaire mensuel de base (SMB¹) progresserait de 1,3 % en moyenne annuelle, presque comme en 2016 (+1,2 %, *graphique et tableau*). Le salaire moyen par tête (SMPT), qui couvre un champ plus large de rémunérations (primes, intéressement, heures supplémentaires) accélérerait plus franchement (+2,1 % en moyenne sur l'année 2017 après +1,2 % en 2016), du fait notamment d'un premier trimestre dynamique (+0,8 %). Au second semestre 2017, la hausse du SMPT serait un peu moins marquée qu'au premier semestre (+1,0 % en glissement semestriel après 1,2 % au premier semestre).

1. Pour une définition des termes SMB et SMPT, voir la rubrique « Définitions » sur le site www.insee.fr.

Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT), nominal et réel et du salaire mensuel de base nominal



Champ : branches marchandes non agricoles
Sources : Dares, Acoess, Insee

Sur l'année 2017, les prix² progresseraient régulièrement : +0,4 % au premier semestre et +0,6 % au second. En conséquence, le SMPT réel ralentirait en fin d'année (+0,4 % au second semestre après +0,8 %). Le SMB réel se stabiliserait à +0,2 % au second semestre comme au premier semestre.

Début 2018, les salaires nominaux resteraient dynamiques mais les salaires réels ralentiraient nettement

Sous l'hypothèse d'absence de « coup de pouce », la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2018 serait de +1,2 %, supérieure aux revalorisations des deux années précédentes. Au premier semestre 2018, cette accélération, couplée à un regain attendu d'inflation et aux difficultés croissantes de recrutement (cf. *éclairage de la fiche Production*) donnerait un peu d'élan aux salaires. Le SMPT nominal dans les branches marchandes augmenterait de +1,2 %, après +1,0 % en glissement semestriel. En termes réels, les salaires marqueraient tout de même un peu le pas (+0,2 % après +0,4 %).

Mi-2018, l'acquis de croissance annuelle du SMPT en termes nominaux serait de 1,8 %, un peu plus qu'un an plus tôt (+1,7 % mi-2017). Cependant, en termes réels, l'acquis de croissance serait seulement de +0,5 % contre +1,0 % un an plus tôt du fait de l'accélération attendue des prix. Les salaires nets seraient plus dynamiques, la baisse des cotisations sociales (maladie et

chômage) étant plus importante que la hausse de CSG pour les salariés de ces branches (*voir fiche Revenus des ménages*).

Dans la fonction publique, les salaires bruts nominaux accéléreraient en 2017 et ne faibliraient pas début 2018

Dans les administrations publiques, le point d'indice a été revalorisé de 0,6 % en février 2017. De plus, le protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) est monté en charge courant 2017 avec des mesures de revalorisation des grilles, en complément des opérations de transfert primes/points. En moyenne annuelle, le SMPT dans les administrations publiques accélérerait ainsi nettement en termes nominaux : +2,2 % en 2017 après +0,8 % en 2016. Compte tenu de la hausse attendue des prix, le SMPT réel accélérerait moins qu'en termes nominaux : +1,3 % après +0,9 % en 2016.

Pour 2018, le point d'indice est gelé et l'application de certaines modalités du protocole PPCR est reportée d'un an. En revanche, les modalités de compensation de la hausse de CSG diffèrent du secteur privé et prennent en partie la forme d'une indemnité, contribuant pour environ +0,8 point à la hausse du SMPT en 2018. De ce fait, les salaires bruts resteraient dynamiques : l'acquis de croissance annuel serait de +1,6 % mi-2018, à peine moins qu'un an plus tôt (+1,9 %) ; en termes réels, il s'infléchirait à +0,3 % contre +1,2 % mi-2017. Les salaires nets nominaux seraient beaucoup moins dynamiques et fléchiraient en termes réels. ■

2. L'inflation est ici mesurée par la variation des prix de la consommation des ménages dans les comptes nationaux trimestriels.

Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) et du salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles et dans les administrations publiques

en % ; données CVS

	Taux de croissance trimestriels						Glissements semestriels			Moyennes annuelles		
	2017				2018		2017 S1	2017 S2	2018 S1	2016	2017	2018 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2						
Salaire mensuel de base (SMB)	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,6	0,9	0,9	1,2	1,3	1,4
Salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles	0,8	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	1,2	1,0	1,2	1,2	2,1	1,8
Salaire moyen par tête dans les administrations publiques (APU)										0,8	2,2	1,6
Prix de la consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels)	0,6	-0,1	0,1	0,5	0,6	0,4	0,4	0,6	1,0	-0,1	0,9	1,3
SMB réel	-0,3	0,5	0,2	0,0	-0,1	0,0	0,2	0,2	-0,1	1,2	0,4	0,2
SMPT réel (branches marchandes non agricoles)	0,2	0,5	0,4	0,0	0,0	0,2	0,8	0,4	0,2	1,3	1,2	0,5
SMPT réel (APU)										0,9	1,3	0,3

■ Préviation

Sources : Dares, Insee